



GUIDE DU CHERCHEUR



L'Association canadienne d'histoire ferroviaire (ACHF) comprend un Centre d'archives et de documentation agréé par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). En 2014, le fonds d'archives du Canadien Pacifique, détenu et géré par l'ACHF, a été désigné comme d'intérêt exceptionnel et d'importance nationale par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels.

Ce guide a pour but de donner des informations de base aux chercheurs, afin de mieux faire connaître nos ressources et d'en faciliter l'accès. Des politiques et procédures spécifiques peuvent compléter les informations de ce guide. Leur existence sera indiquée dans les sections appropriées.

Le Centre d'archives et de documentation a pour mission de gérer, de conserver et de rendre accessible le patrimoine documentaire dont il est le gardien au bénéfice de tous. La gestion et la diffusion de ses contenus ainsi que les services de référence offerts aux chercheurs et aux clientèles internes et externes font partie de ses priorités.

1. Services offerts

L'archiviste peut initier le chercheur aux bases de données et outils de recherche, guider sa recherche, l'aider à identifier les documents pertinents dans les fonds et collections et lui suggérer d'autres pistes de recherche, au besoin. Il fournit une aide à la recherche. L'aide apportée sera optimisée si une préparation préliminaire a été effectuée par le chercheur.

Par téléphone, l'archiviste peut fournir de l'information générale et prendre rendez-vous avec le chercheur, mais toute demande de référence doit être faite par écrit (voir le formulaire de demande de recherche à ce sujet). Les demandes doivent être aussi précises que possible et spécifier le but de la recherche et, si un rendez-vous est désiré, la date et l'heure du rendez-vous. Si les cotes des documents désirés sont connues, le chercheur peut demander de les faire sortir avant son arrivée.

Il est également possible de demander à l'archiviste de procéder aux recherches requises, en utilisant le formulaire de demande de recherche également. Il est à noter que des frais sont exigés dans ce cas. De même, d'autres frais peuvent s'appliquer pour la reproduction des documents trouvés. Voir la [politique de tarification de l'ACHF](#) pour tous les détails.

2. Heures d'ouverture

Le Centre d'archives et de documentation est ouvert uniquement la semaine, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h. La consultation est sur rendez-vous uniquement.

L'entrée se fait par la porte à droite au second étage du pavillon principal Angus.

3. Ressources documentaires disponibles

Le Centre d'archives et de documentation conserve plus de 275 fonds et collections privés provenant de compagnies ferroviaires, telles que le Canadien National, le Canadien Pacifique et le Grand Tronc; de fabricants, dont la Montreal Locomotives Works et la Canadian Car & Foundry; de personnages importants tels que Charles M. Hays et William C. Van Horne; d'anciens employés et de passionnés de l'histoire ferroviaire.

Une liste et description des fonds d'archives et collections privés conservés par l'ACHF se trouve dans l'état général des fonds, disponible sur notre site Web à l'adresse suivante :

<http://www.exporail.org/archilog/index.php?lang=fr&awliste=Liste%20numerique&awtyprech=2&awniv=1>.



GUIDE DU CHERCHEUR



Portail de recherche pour les archives : <http://www.exporail.org/archilog/index.php?lang=fr>.

Le Centre renferme également plus de 10 000 livres et revues spécialisés portant sur l'histoire du transport sur rail au Canada de 1773 à aujourd'hui – la plus vaste collection spécialisée du genre au Canada.

Portail de recherche pour la documentation : <http://www.exporail.org/bibliotek/index.php?lang=fr>.

4. Accessibilité aux documents

Avant d'accéder à la salle de consultation, le chercheur doit prendre connaissance des règles complètes du Centre d'archives et de documentation. Nous donnons ici un aperçu de ces règles. Consultez le règlement à l'attention des usagers du Centre d'archives et de documentation de l'ACHF pour tous les détails.

La plupart des documents peuvent être consultés sur place, sur rendez-vous et selon les règles et restrictions disponibles dans le document *Règlement à l'attention des usagers du Centre d'archives et de documentation de l'ACHF* (disponible en ligne et sur demande). Aucun document n'est prêté pour consultation en dehors du Centre.

5. Informations pratiques

a) Nos coordonnées

Adresse :
110, rue Saint-Pierre
Saint-Constant (Québec) J5A 1G7

Courriel : mylene.belanger@exporail.org

Téléphone : 450-632-2410 #237

Télécopieur : 450-638-1563

Site Web : <http://www.exporail.org>

b) Installations

Le Centre d'archives et de documentation comprend des tables de travail, deux ordinateurs avec accès Internet, un lecteur de microfilms/microfiches et des prises électriques pour brancher des ordinateurs portables. Il est également possible de demander l'accès à une table lumineuse et à une visionneuse de diapositives.

Il y a des toilettes et un abreuvoir à l'intérieur du pavillon où se trouve le Centre. Le café du pavillon offre des repas sur place, un micro-ondes et des tables. La boutique du pavillon offre également accès à une machine à café, à des boissons froides et des friandises.

c) Nous trouver

Le Centre d'archives et de documentation se trouve au 2e étage du pavillon Angus d'Exporail. Trouvez-nous sur [Google Maps](#).



GUIDE DU CHERCHEUR



d) Stationnement, autobus et train

Pour toutes les informations, merci de visiter <http://www.exporail.org/planifiez-votre-visite/adresse-et-acces/acces/>. Veuillez noter qu'il y a un stationnement gratuit sur le site d'Exporail.

6. Utilisation des documents

a) Reproduction

Un service de photocopies et de numérisations est toujours disponible pour les documents s'y prêtant.

Les photocopies et les numérisations sont faites par l'archiviste. Un délai dans le service de photocopies et de numérisations peut être imposé si l'achalandage ou la nature de la demande le nécessite. Les photocopies et autres reproductions sont faites aux fins de recherche ou d'étude privée seulement. Elles ne peuvent être utilisées dans une diffusion publique sans avoir obtenu une licence écrite et avoir payé les frais applicables. La politique de tarification est disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.exporail.org/centre-d-archives/politique-de-tarification/>.

L'archiviste se réserve le droit de déterminer la possibilité de faire des reproductions.

b) Publication et citation

Si le chercheur utilise les informations provenant des documents d'archives du Centre d'archives et de documentation à des fins de diffusion, il devra obligatoirement indiquer la référence complète et exacte du document cité. Cette formulation des mentions sera mentionnée dans la licence à signer. Le chercheur assume toute responsabilité liée à l'utilisation d'une reproduction de document. Entre autres, il doit s'assurer de respecter la Loi sur le droit d'auteur et les lois touchant la confidentialité.

c) Droits de reproduction et de publication

Pour utiliser une image d'un document dans une publication de toute nature, le chercheur doit se procurer une licence et doit s'acquitter des droits d'utilisation. Une grille tarifaire est disponible en ligne pour plus d'informations à l'adresse suivante : <http://www.exporail.org/centre-d-archives/politique-de-tarification/>.

Les publications incluent, mais ne sont pas limités à, des livres, des articles de revue, des sites Web, des expositions virtuelles, des productions télévisuelles, des productions filmiques et des productions multimédias ou artistiques.

*Le présent guide du chercheur entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil exécutif de l'ACHF.
Adopté le 20 septembre 2017.*